



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 86274

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la colère des étudiants en services techniques d'activités physiques et sportives. Ces étudiants ont décroché leur licence et souhaité passer le concours du CAPES afin d'entrer dans la carrière d'enseignant en éducation physique et sportive. Or, en trois ans, le nombre de postes ouverts par l'éducation nationale est passé de 1 330 postes à peine 400 cette année pour 7 000 candidats. Avec au total 555 postes offerts cette année à l'ensemble des concours (CAPES + agrégation), nous sommes aujourd'hui bien loin des 1 135 postes ouverts en 2005, réalisant ainsi une chute de 51 %. Bien sûr les étudiants engagés dans cette filière peuvent se diriger vers d'autres voies que l'enseignement de l'éducation physique et sportive, le professorat et l'agrégation n'étant pas les seuls débouchés de cette formation. Cependant, au regard des chiffres fournis par la direction de l'évaluation et de la prospective, une montée en puissance des recrutements d'enseignants en EPS avait été promise par les services du ministère de l'éducation nationale. Ainsi, concernant l'éducation physique et sportive, c'est un recrutement de 1 235 nouveaux enseignants chaque année que préconise la DEP. Au regard de ces chiffres, c'est donc au moins 680 enseignants d'EPS qui feront défaut dans les collèges et lycées, après le concours 2006. Devant ce manque de volonté consistant à refuser une place pleine et entière à l'éducation physique et sportive dans les collèges et lycées, il est logique de s'interroger comme le font les étudiants en STAPS sur l'avenir du sport et de son enseignement dans nos écoles. Aussi, sur cette question essentielle concernant l'éducation de nos enfants et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les suites qu'il entend donner.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les

besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86274

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1741

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228